

Compte Rendu de la Réunion du 22/07/2013 pour la création d'un cadre de concertation et de suivi des grands projets d'aménagement du territoire

L'An Deux Mil Treize, le 22 juillet à 15H30, s'est tenu dans les locaux de l'Agence nationale de l'aménagement du territoire, sis à l'immeuble Tamaro une première réunion pour la mise en œuvre d'un cadre de concertation et de suivi des grands projets d'aménagement. La réunion a été présidée par Monsieur Mamadou DJIGO, le Directeur général de l'ANAT.

Ont pris part à cette réunion :

Nom	Structure représentée
Mamadou DJIGO	Directeur général ANAT
Cheikh Ahmet Tidiane DIOP	Directeur de la DADRT à l'ANAT
Youssou NGONG	Directeur de la DTGC, à l'ANAT
Mamadou DIOUF	DAF, ANAT
Serigne DIA	Directeur des études stratégiques, ANAT
Abdourahane SY	Responsable communication ANAT
Abdoulaye MBODJ	Directeur de l'AIBD
Ibrahima MANE	AIBD
Ibrahima KONE	Cadaastre
Abdou SENE	SAPCO
Momar GUEYE	APROSI
Mbakhane FALL	DEEC
Abou Gaye SECK	Cabinet ATIC
Xavier RICOU	Directeur des nouveaux projets, APIX
EL Hadji Daouda SOW	APIX
Ibrahima DIONE	AGEROUTE

Ouvrant la séance, le Président a présenté l'ordre du jour en deux parties : une première partie consacrée aux discussions pour la mise en œuvre d'un cadre de concertation et de suivi des grands projets d'aménagement et une deuxième partie dédiée à la présentation des travaux de l'ANAT relatifs à l'élaboration d'un schéma d'aménagement et de développement de la zone Dakar-Thiès-Mbour.

Première partie : Discussions autour de la création d'un cadre de concertation et de suivi des grands projets d'aménagement

Dans son allocution d'ouverture, Mamadou DJIGO, le Directeur général de l'Agence nationale de l'Aménagement du Territoire, après s'être réjoui de la présence des différentes structures a insisté sur la nécessité de créer un cadre de concertation et de suivi des grands projets d'aménagement. Il a indiqué que la multiplicité des acteurs, intervenant sur la même zone sans

aucun cadre de concertation, peut engendrer des conséquences négatives sur l'attractivité et la compétitivité des zones concernées. Il a illustré son propos par la situation qui prévaut dans la zone de Diarniadio où beaucoup de structures se sont engagées dans des projets d'aménagement structurants et où beaucoup de partenaires étrangers s'intéressent à la zone compte tenu de ses énormes potentialités. Il a attiré l'attention des participants sur les risques qui pèsent sur cette zone si une bonne stratégie de suivi et de concertation n'est pas mise en œuvre : interférences entre structures, réduction de la compétitivité de la zone s'il n'existe pas une cohérence entre les différents projets engagés, atteinte à l'attractivité de la zone en l'absence d'une stratégie globale. Il a indiqué que c'est pour pallier ces risques et pour assurer un suivi des projets d'aménagement, qu'il a tenu à organiser cette première rencontre, conformément aux missions de L'ANAT fixées par son décret de création n° 2009-1302 du 20 novembre 2009 et notamment les missions relatives :

- à la coordination de la mise en œuvre des stratégies d'aménagement du territoire
- à la mise en cohérence des réseaux d'infrastructures et d'équipements publics avec les besoins des populations, en conformité avec les options stratégiques du Gouvernement ;

Il a ainsi insisté sur la nécessité de l'implication de toutes les structures, pour qu'un cadre de concertation et de suivi des projets soit mis en œuvre, dans le respect des prérogatives et missions de chaque structure. Ce cadre, grâce à l'organisation de rencontres régulières, permettra de réaliser le suivi des projets, d'assurer une meilleure concertation entre acteurs, de faciliter les échanges d'informations, et peut être un cadre fertile à l'élaboration de projets de plus grande ampleur impliquant plusieurs structures.

Les intervenants ont dans l'ensemble salué l'initiative et insisté sur l'urgence et la nécessité qu'un tel cadre soit mis en œuvre dans les meilleurs délais. Ils ont émis le souhait que le groupe de discussions actuel soit élargi à l'ensemble des structures qui sont actives dans les projets d'aménagement. Ils ont également souligné le rôle bénéfique que l'échange d'informations et la concertation peuvent avoir pour les diverses structures. Monsieur Abdoulaye MBODJI, le Directeur général de l'AIBD, a insisté sur la nécessité de mieux organiser et gérer l'espace pour éviter l'urbanisation anarchique qu'a connue Dakar et qui guette notamment la zone de l'aéroport de Diass. Les différents intervenants ont profité de cette rencontre pour décliner les principales missions et activités de leurs structures (création de sites

industriels dans les régions par l'APROSI et acquisition de terrains à Sébikotane ; méthodologie et projets d'aménagement de la SPACO, etc.).

Après avoir salué l'initiative, Monsieur Xavier RICOU, le Directeur des nouveaux projets de l'APIX, a profité de son intervention pour porter à l'attention des structures présentes, qu'au niveau de l'APIX un comité de pilotage des grands travaux a été créé par arrêté de la primature en 2003, même si cet organe n'a pas fonctionné depuis. Il a informé l'assistance sur la volonté de l'APIX de relancer ce comité pour pouvoir mieux coordonner les grands travaux sur l'ensemble du territoire national.

Réagissant aux informations apportées par le représentant de l'APIX, les intervenants ont dans l'ensemble indiqué que le cadre qui est en cours de discussion va au-delà des grands travaux et qu'il prend en compte la dimension prospective d'occupation de l'espace. En effet, au lieu d'une action de coordination de grands travaux en cours d'exécution, le cadre en question milite en faveur d'une meilleure planification spatiale et d'un meilleur suivi des politiques d'aménagement du territoire. En conséquence, les intervenants ont dans l'ensemble réaffirmé la pertinence de mettre en œuvre ce cadre.

En conclusion, les représentants des différentes structures présentes ont décidé d'un commun accord de procéder à l'élaboration des Termes de Référence (TDR) pour la mise en œuvre du cadre et qu'un point focal soit désigné au niveau de chaque structure. Les TDR devront notamment préciser le cadre institutionnel, la fréquence des rencontres, les indicateurs de performances. L'ANAT a été chargé d'initier le projet de TDR qui sera partagé avec les autres structures pour aboutir très vite à une version stabilisée qui pourra être adoptée dans les meilleurs délais.

Deuxième partie de la réunion : Présentation des travaux relatifs à l'élaboration d'un schéma d'aménagement et de développement de la zone Dakar-Thiès-Mbour

L'élaboration du schéma d'aménagement et de développement de la zone Dakar-Thiès-Mbour et la mise en place d'un Observatoire Cartographique Numérique des Inondations (OCNI) font partie des tâches imputées à l'ANAT dans le cadre du volet « urgence » du Plan décennal de lutte contre les inondations. Monsieur Abou SECK du cabinet ATIC qui a été commis pour l'étude, a présenté un état des lieux de leurs travaux. Après avoir présenté la délimitation de la zone d'étude qui se situe entre les départements de Rufisque, Thiès et Mbour, il a indiqué les nombreuses faiblesses et menaces qui pèsent sur la zone malgré ces atouts majeurs qui lui confèrent une importance stratégique. Il a décliné les missions de l'étude assignées par l'ANAT qui sont de mieux organiser et gérer cet espace et promouvoir son

développement socio-économique à partir de ses ressources et potentialités notamment en développant de nouveaux pôles urbains, en assurant la cohérence des infrastructures et en promouvant le développement de nouvelles activités économiques. Dans la suite de son intervention, il a décliné les principes d'intervention et présenté les 4 phases de l'étude : rapport d'orientation méthodologique, bilan diagnostic, vision et orientations d'aménagement et de développement et éléments de mise en œuvre du schéma.

Actuellement, les études sont dans la phase 2 (bilan-diagnostic). Il a notamment profité de la présence des différentes structures pour signaler les difficultés et problèmes rencontrés notamment dans la collecte de l'information. A ce propos, l'ensemble des structures sollicitées notamment le Cadastre ont manifesté leur disponibilité pour accompagner l'étude. Le représentant de la Direction de l'environnement et des établissements classés (DEEC) a par ailleurs signalé la nécessité de prendre en compte l'évaluation environnementale pour ce type de projet. Finalement, cette présentation a permis aux différentes structures de mieux appréhender les enjeux du schéma et le cabinet a en profité pour prendre les contacts nécessaires en vue de faciliter la communication avec les différentes structures pour les futures phases du projet.

La réunion a pris fin à 17H47mn

Le Rapporteur

Serigne DIA